

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE
PEYMEINADE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21060095300017

POSTE COMPTABLE : TP MUNICIPALE DE GRASSE

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	39
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	44
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	45
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	49
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	51
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	54
A4 - Etat des provisions	55
A5 - Etalement des provisions	56
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	57
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	58
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	60
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	63
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	64
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	66
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	70
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	71
C3.2 - Liste des établissements publics créés	72
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	73
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 06095	VILLE PEYMEINADE BUDGET PRINCIPAL	BP 2022
-----------------------------------	--	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8379
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	407
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
9192492.00	9567129.00	1091.39	1101.61

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	973.03	918.00
2	Produit des impositions directes/population	558.54	526.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	952.79	1124.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	428.55	288.00
5	Encours de dette/population	350.02	821.00
6	DGF/population	37.83	154.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60.10	57.50
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	112.15	89.30
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	44.98	25.60
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	34.45	73.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 513 000,00	8 083 393,26
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 429 606,74
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		8 513 000,00	8 513 000,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 945 182,70	2 900 647,81
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	402 817,30	592 146,70
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 855 205,49
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 348 000,00	4 348 000,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		12 861 000,00	12 861 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 028 000,00	0,00	2 245 000,00	2 245 000,00	2 245 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 500 000,00	0,00	4 900 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
014	Atténuations de produits	247 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
65	Autres charges de gestion courante	570 000,00	0,00	525 000,00	525 000,00	525 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 345 000,00	0,00	7 920 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00
66	Charges financières	102 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
67	Charges exceptionnelles	42 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	9 500,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues	46 500,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 545 000,00	0,00	8 153 000,00	8 153 000,00	8 153 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	375 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	260 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		635 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
TOTAL		8 180 000,00	0,00	8 513 000,00	8 513 000,00	8 513 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 513 000,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	26 076,85	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	816 000,00	0,00	832 000,00	832 000,00	832 000,00
73	Impôts et taxes	5 820 000,00	0,00	6 373 000,00	6 373 000,00	6 373 000,00
74	Dotations et participations	729 000,00	0,00	670 000,00	670 000,00	670 000,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	0,00	67 600,00	67 600,00	67 600,00
Total des recettes de gestion courante		7 461 076,85	0,00	7 963 600,00	7 963 600,00	7 963 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	2 793,26	2 793,26	2 793,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	5 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 471 076,85	0,00	7 983 393,26	7 983 393,26	7 983 393,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL		7 571 076,85	0,00	8 083 393,26	8 083 393,26	8 083 393,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	429 606,74
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 513 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	260 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	2 104 000,00	399 817,30	3 171 000,00	3 171 000,00	3 570 817,30
	Total des dépenses d'équipement	2 149 000,00	399 817,30	3 216 000,00	3 216 000,00	3 615 817,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	119 501,77	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	436 000,00	3 000,00	441 500,00	441 500,00	444 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	145 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
020	Dépenses imprévues	50 757,02		47 682,70	47 682,70	47 682,70
	Total des dépenses financières	751 258,79	3 000,00	629 182,70	629 182,70	632 182,70
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 900 258,79	402 817,30	3 845 182,70	3 845 182,70	4 248 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
	TOTAL	3 000 258,79	402 817,30	3 945 182,70	3 945 182,70	4 348 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 348 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 218,89	592 146,70	50 447,81	50 447,81	642 594,51
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	430 000,00	430 000,00	430 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 878,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	13 096,89	592 146,70	480 447,81	480 447,81	1 072 594,51
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	290 000,00	0,00	308 700,00	308 700,00	308 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 300 000,00	0,00	1 200 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	551 500,00	551 500,00	551 500,00
	Total des recettes financières	1 590 000,00	0,00	2 060 200,00	2 060 200,00	2 060 200,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 603 096,89	592 146,70	2 540 647,81	2 540 647,81	3 132 794,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	375 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	260 000,00		300 000,00	300 000,00	300 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	635 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
TOTAL		2 238 096,89	592 146,70	2 900 647,81	2 900 647,81	3 492 794,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					855 205,49
--	--	--	--	--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					4 348 000,00
---	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

260 000,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 245 000,00		2 245 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 900 000,00		4 900 000,00
014	Atténuations de produits	250 000,00		250 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	525 000,00		525 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	90 000,00	0,00	90 000,00
67	Charges exceptionnelles	85 000,00	0,00	85 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 000,00	300 000,00	308 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		60 000,00	60 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 153 000,00	360 000,00	8 513 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 513 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00	0,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 000,00	8 000,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	444 500,00	0,00	444 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	3 570 817,30		3 570 817,30
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	20 000,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	25 000,00	0,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	92 000,00	92 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	125 000,00	0,00	125 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	47 682,70		47 682,70
Dépenses d'investissement – Total		4 248 000,00	100 000,00	4 348 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 348 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	21 000,00		21 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	832 000,00		832 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		92 000,00	92 000,00
73	Impôts et taxes	6 373 000,00		6 373 000,00
74	Dotations et participations	670 000,00		670 000,00
75	Autres produits de gestion courante	67 600,00	0,00	67 600,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 793,26	8 000,00	10 793,26
78	Reprise sur amortissements et provisions	17 000,00	0,00	17 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		7 983 393,26	100 000,00	8 083 393,26

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	429 606,74
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 513 000,00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	308 700,00	0,00	308 700,00
13	Subventions d'investissement	642 594,51	0,00	642 594,51
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	430 000,00	0,00	430 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		300 000,00	300 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		60 000,00	60 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	551 500,00		551 500,00
Recettes d'investissement – Total		1 932 794,51	360 000,00	2 292 794,51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	855 205,49
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	1 200 000,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 348 000,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 028 000,00	2 245 000,00	2 245 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	25 300,00	22 100,00	22 100,00
60611	Eau et assainissement	65 000,00	60 000,00	60 000,00
60612	Energie - Electricité	245 000,00	380 000,00	380 000,00
60621	Combustibles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	20 700,00	42 000,00	42 000,00
60623	Alimentation	205 500,00	295 000,00	295 000,00
60624	Produits de traitement	1 400,00	1 500,00	1 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 350,00	1 760,00	1 760,00
60631	Fournitures d'entretien	32 000,00	30 350,00	30 350,00
60632	Fournitures de petit équipement	144 090,00	121 380,00	121 380,00
60633	Fournitures de voirie	8 500,00	6 500,00	6 500,00
60636	Vêtements de travail	24 750,00	21 500,00	21 500,00
6064	Fournitures administratives	10 980,00	9 830,00	9 830,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	4 300,00	7 700,00	7 700,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	52 400,00	52 400,00
6068	Autres matières et fournitures	43 260,00	27 350,00	27 350,00
611	Contrats de prestations de services	13 200,00	13 200,00	13 200,00
6132	Locations immobilières	0,00	34 000,00	34 000,00
6135	Locations mobilières	133 500,00	109 150,00	109 150,00
614	Charges locatives et de copropriété	15 000,00	18 000,00	18 000,00
61521	Entretien terrains	54 000,00	42 500,00	42 500,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	108 000,00	81 000,00	81 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	2 000,00	1 000,00	1 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	200 000,00	163 900,00	163 900,00
615232	Entretien, réparations réseaux	30 000,00	25 000,00	25 000,00
61551	Entretien matériel roulant	36 300,00	20 000,00	20 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 520,00	15 500,00	15 500,00
6156	Maintenance	99 600,00	105 230,00	105 230,00
6161	Multirisques	40 120,00	42 960,00	42 960,00
617	Etudes et recherches	8 400,00	10 400,00	10 400,00
6182	Documentation générale et technique	4 350,00	4 250,00	4 250,00
6184	Versements à des organismes de formation	30 500,00	34 300,00	34 300,00
6188	Autres frais divers	8 400,00	18 100,00	18 100,00
6226	Honoraires	5 000,00	6 500,00	6 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	28 000,00	39 000,00	39 000,00
6228	Divers	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6231	Annonces et insertions	33 580,00	42 920,00	42 920,00
6232	Fêtes et cérémonies	31 800,00	39 300,00	39 300,00
6236	Catalogues et imprimés	19 250,00	11 220,00	11 220,00
6237	Publications	10 000,00	7 600,00	7 600,00
6238	Divers	11 050,00	12 010,00	12 010,00
6247	Transports collectifs	2 000,00	22 670,00	22 670,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6255	Frais de déménagement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6256	Missions	0,00	1 000,00	1 000,00
6257	Réceptions	12 700,00	9 900,00	9 900,00
6261	Frais d'affranchissement	18 500,00	14 000,00	14 000,00
6262	Frais de télécommunications	29 750,00	26 550,00	26 550,00
627	Services bancaires et assimilés	25 350,00	33 900,00	33 900,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 760,00	3 360,00	3 360,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	109 390,00	106 660,00	106 660,00
63512	Taxes foncières	21 000,00	23 000,00	23 000,00
63513	Autres impôts locaux	10 000,00	9 000,00	9 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 500,00	2 500,00	2 500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	8 850,00	6 050,00	6 050,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 500 000,00	4 900 000,00	4 900 000,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	15 000,00	50 000,00	50 000,00
6218	Autre personnel extérieur	5 969,12	20 865,00	20 865,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 462,11	12 875,00	12 875,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	55 975,52	57 775,00	57 775,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 477,27	7 815,00	7 815,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 063 228,33	2 307 389,00	2 307 389,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	67 040,56	73 991,00	73 991,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	7 000,00	7 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	504 765,32	614 915,00	614 915,00
64131	Rémunérations non tit.	345 312,89	280 320,00	280 320,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	1 500,00	1 500,00

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64138	Autres indemnités non tit.	70 035,64	61 860,00	61 860,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	300,00	300,00
64168	Autres emplois d'insertion	84 649,32	74 390,00	74 390,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	15 650,00	15 650,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	100,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	473 279,34	475 295,00	475 295,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	690 461,89	736 805,00	736 805,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 859,56	16 880,00	16 880,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	51 000,00	63 000,00	63 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 035,13	9 485,00	9 485,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	12 060,00	11 290,00	11 290,00
6478	Autres charges sociales diverses	14 388,00	500,00	500,00
014	Atténuations de produits	247 000,00	250 000,00	250 000,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	172 000,00	164 000,00	164 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	75 000,00	86 000,00	86 000,00
65	Autres charges de gestion courante	570 000,00	525 000,00	525 000,00
6531	Indemnités	108 500,00	110 000,00	110 000,00
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	6 000,00	5 600,00	5 600,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	9 000,00	8 400,00	8 400,00
6535	Formation	6 700,00	7 000,00	7 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 700,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	550,00	21 000,00	21 000,00
6553	Service d'incendie	56 200,00	56 800,00	56 800,00
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	34 500,00	36 400,00	36 400,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	4 400,00	5 600,00	5 600,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	72 200,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	122 300,00	111 300,00	111 300,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	142 950,00	155 685,00	155 685,00
65888	Autres	0,00	2 215,00	2 215,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 345 000,00	7 920 000,00	7 920 000,00
66	Charges financières (b)	102 000,00	90 000,00	90 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	106 000,00	92 000,00	92 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-12 000,00	-9 000,00	-9 000,00
6688	Autres	8 000,00	7 000,00	7 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	42 000,00	85 000,00	85 000,00
6714	Bourses et prix	7 400,00	400,00	400,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 000,00	23 500,00	23 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	32 600,00	61 100,00	61 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	9 500,00	8 000,00	8 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	9 500,00	8 000,00	8 000,00
022	Dépenses imprévues (e)	46 500,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 545 000,00	8 153 000,00	8 153 000,00
023	Virement à la section d'investissement	375 000,00	60 000,00	60 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	260 000,00	300 000,00	300 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	260 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		635 000,00	360 000,00	360 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		635 000,00	360 000,00	360 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 180 000,00	8 513 000,00	8 513 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 513 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Montant des ICNE de l'exercice	54 780,45
Montant des ICNE de l'exercice N-1	63 814,02
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-9 000,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	26 076,85	21 000,00	21 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 076,85	21 000,00	21 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	816 000,00	832 000,00	832 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	16 000,00	20 000,00	20 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	2 500,00	4 500,00	4 500,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	13 900,00	14 800,00	14 800,00
7062	Redevances services à caractère culturel	21 000,00	20 000,00	20 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	350 000,00	320 000,00	320 000,00
70688	Autres prestations de services	3 300,00	4 300,00	4 300,00
7078	Autres marchandises	4 500,00	5 200,00	5 200,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	4 000,00	5 500,00	5 500,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	97 000,00	108 000,00	108 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	107 000,00	119 000,00	119 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	4 000,00	3 500,00	3 500,00
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	1 700,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	178 000,00	175 000,00	175 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	12 100,00	29 900,00	29 900,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	1 000,00	2 300,00	2 300,00
73	Impôts et taxes	5 820 000,00	6 373 000,00	6 373 000,00
73111	Impôts directs locaux	4 380 000,00	4 680 000,00	4 680 000,00
73211	Attribution de compensation	565 000,00	645 000,00	645 000,00
73221	FNGIR	44 000,00	44 000,00	44 000,00
7336	Droits de place	5 000,00	8 000,00	8 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	256 000,00	256 000,00	256 000,00
7362	Taxes de séjour	20 000,00	40 000,00	40 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	550 000,00	700 000,00	700 000,00
74	Dotations et participations	729 000,00	670 000,00	670 000,00
7411	Dotation forfaitaire	355 000,00	317 000,00	317 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	100 000,00	102 000,00	102 000,00
744	FCTVA	24 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	25 000,00	19 400,00	19 400,00
74741	Participat° Communes du GFP	20 000,00	19 000,00	19 000,00
74748	Participat° Autres communes	0,00	600,00	600,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	76 000,00	76 000,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 000,00	136 000,00	136 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	202 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	70 000,00	67 600,00	67 600,00
752	Revenus des immeubles	70 000,00	67 600,00	67 600,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		7 461 076,85	7 963 600,00	7 963 600,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	2 793,26	2 793,26
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	793,26	793,26
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	5 000,00	17 000,00	17 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	5 000,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 471 076,85	7 983 393,26	7 983 393,26
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
722	Immobilisations corporelles	93 000,00	92 000,00	92 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	7 000,00	8 000,00	8 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 571 076,85	8 083 393,26	8 083 393,26

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	429 606,74
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 513 000,00
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20 000,00	20 000,00	20 000,00
2031	Frais d'études	20 000,00	20 000,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
101	Opération d'équipement n° 101 (5)	754 600,00	1 200 600,00	1 200 600,00
102	Opération d'équipement n° 102 (5)	0,00	375 000,00	375 000,00
103	Opération d'équipement n° 103 (5)	27 000,00	27 000,00	27 000,00
104	Opération d'équipement n° 104 (5)	0,00	95 000,00	95 000,00
105	Opération d'équipement n° 105 (5)	145 500,00	302 500,00	302 500,00
106	Opération d'équipement n° 106 (5)	78 000,00	350 000,00	350 000,00
107	Opération d'équipement n° 107 (5)	553 500,00	184 000,00	184 000,00
108	Opération d'équipement n° 108 (5)	71 500,00	106 000,00	106 000,00
109	Opération d'équipement n° 109 (5)	65 000,00	95 000,00	95 000,00
110	Opération d'équipement n° 110 (5)	108 100,00	104 200,00	104 200,00
111	Opération d'équipement n° 111 (5)	157 200,00	156 500,00	156 500,00
112	Opération d'équipement n° 112 (5)	12 700,00	96 000,00	96 000,00
113	Opération d'équipement n° 113 (5)	40 100,00	45 800,00	45 800,00
114	Opération d'équipement n° 114 (5)	33 600,00	33 400,00	33 400,00
15004	Opération d'équipement n° 15004 (5)	57 200,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 149 000,00	3 216 000,00	3 216 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	119 501,77	15 000,00	15 000,00
10223	TLE	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	104 501,77	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	436 000,00	441 500,00	441 500,00
1641	Emprunts en euros	432 700,00	437 700,00	437 700,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	500,00	500,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	3 300,00	3 300,00	3 300,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	145 000,00	125 000,00	125 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	145 000,00	125 000,00	125 000,00
020	Dépenses imprévues	50 757,02	47 682,70	47 682,70
Total des dépenses financières		751 258,79	629 182,70	629 182,70
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		2 900 258,79	3 845 182,70	3 845 182,70
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	7 000,00	8 000,00	8 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	4 500,00	1 100,00	1 100,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	500,00	2 600,00	2 600,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	500,00	500,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 000,00	1 100,00	1 100,00
13931	Sub. transf cpte résult. D.E.T.R.	1 000,00	2 700,00	2 700,00
	Charges transférées (9)	93 000,00	92 000,00	92 000,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	10 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	53 000,00	45 000,00	45 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	47 000,00	47 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		100 000,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		3 000 258,79	3 945 182,70	3 945 182,70

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	402 817,30
----------------------------	------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	------

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 348 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 218,89	50 447,81	50 447,81
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	11 218,89	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	50 447,81	50 447,81
1331	D.E.T.R. transférable	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	430 000,00	430 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	430 000,00	430 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 878,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 878,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 096,89	480 447,81	480 447,81
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 590 000,00	1 508 700,00	1 508 700,00
10222	FCTVA	280 000,00	193 000,00	193 000,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	115 700,00	115 700,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 300 000,00	1 200 000,00	1 200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	551 500,00	551 500,00
Total des recettes financières		1 590 000,00	2 060 200,00	2 060 200,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 603 096,89	2 540 647,81	2 540 647,81
021	Virement de la sect° de fonctionnement	375 000,00	60 000,00	60 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	260 000,00	300 000,00	300 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	9 000,00	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	20 000,00	19 000,00	19 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	26 000,00	2 000,00	2 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	1 000,00	1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	8 000,00	19 000,00	19 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 000,00	5 000,00	5 000,00
28132	Immeubles de rapport	1 000,00	1 000,00	1 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	13 000,00	16 000,00	16 000,00
28152	Installations de voirie	10 000,00	14 000,00	14 000,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	10 000,00	7 000,00	7 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	3 000,00	4 000,00	4 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	18 000,00	22 000,00	22 000,00
28182	Matériel de transport	36 000,00	59 000,00	59 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	34 000,00	45 000,00	45 000,00
28184	Mobilier	22 000,00	24 000,00	24 000,00
28188	Autres immo. corporelles	47 000,00	51 000,00	51 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		635 000,00	360 000,00	360 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		635 000,00	360 000,00	360 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 238 096,89	2 900 647,81	2 900 647,81

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	592 146,70
----------------------------	------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	855 205,49
--	------------

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 348 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 101 (1)
LIBELLE : PROGRAMMES DE VOIRIE/SECURITE ROUTIERE ET URBAINE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 418 221,24	a 132 401,55	1 200 600,00	b 1 200 600,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	6 748,80	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00
2031	Frais d'études	6 748,80	0,00	1 600,00	1 600,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	509 433,12	588,80	335 000,00	335 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	84 673,20	0,00	165 000,00	165 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	321 777,12	588,80	154 000,00	154 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	93 040,95	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	9 355,05	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00
2184	Mobilier	586,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	902 039,32	131 812,75	864 000,00	864 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	301 196,03	94 917,55	10 000,00	10 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	579 977,13	36 895,20	854 000,00	854 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	20 866,16	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 333 001,55
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 102 (1)
LIBELLE : MGPE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	375 000,00	b 375 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	201 500,00	201 500,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	88 000,00	88 000,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	173 500,00	173 500,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	173 500,00	173 500,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-375 000,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 103 (1)
LIBELLE : RESERVES FONCIERES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		153 450,38	a 1 000,00	27 000,00	b 27 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	153 450,38	1 000,00	27 000,00	27 000,00	0,00
2111	Terrains nus	153 450,38	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	1 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-28 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 104 (1)
LIBELLE : PROGRAMMES PLURIANNUELS D ACCESSIBILITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	95 000,00	b 95 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-95 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 105 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	548 753,49	a 22 402,80	302 500,00	b 302 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	43 183,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	43 183,20	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 872,03	22 402,80	302 500,00	302 500,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	60 072,70	17 130,00	239 000,00	239 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	94 357,68	4 730,40	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	3 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	14 360,82	0,00	63 500,00	63 500,00	0,00
2184	Mobilier	748,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 702,03	542,40	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	329 698,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	329 698,26	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-324 902,80
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 106 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT EQUIPEMENTS SPORTIFS/CULTURELS/LOISIRS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	156 343,89	a 55 629,00	350 000,00	b 350 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	4 800,00	45 600,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	4 800,00	45 600,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 043,44	10 029,00	350 000,00	350 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	10 029,00	270 000,00	270 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	48 711,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	18 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	812,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	5 018,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	5 053,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 925,21	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	69 500,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	498,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	7 987,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	61 015,05	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-405 629,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 107 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	420 426,02	a 129 385,01	184 000,00	b 184 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2031	Frais d'études	18 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	288 251,86	127 615,01	174 000,00	174 000,00	0,00
21311	Hôtel de ville	52 320,90	54 423,41	40 000,00	40 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	4 821,60	37 914,00	120 000,00	120 000,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	87 839,18	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	99 718,87	28 359,60	10 000,00	10 000,00	0,00
21533	Réseaux câblés	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	41 751,31	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 918,00	2 000,00	2 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	114 174,16	1 770,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	114 174,16	1 770,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-313 385,01
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 108 (1)
LIBELLE : AMENAGEMENT URBAIN TOURISTIQUE ET D'ENVIRONNEMENT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		314 365,67	a 0,00	106 000,00	b 106 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	135 762,85	0,00	106 000,00	106 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 856,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	51 667,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	10 561,20	0,00	70 000,00	70 000,00	0,00
2138	Autres constructions	1 227,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	69 450,85	0,00	26 000,00	26 000,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	178 602,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	47 209,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	131 392,88	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-106 000,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 109 (1)
LIBELLE : RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		186 787,63	a 8 997,73	95 000,00	b 95 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	51 126,86	8 997,73	95 000,00	95 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	51 126,86	8 997,73	95 000,00	95 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	135 660,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	135 660,77	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-103 997,73
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 110 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES TECHNIQUES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	444 265,09	a 9 986,51	104 200,00	b 104 200,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	444 265,09	9 986,51	104 200,00	104 200,00	0,00
2152	Installations de voirie	42 193,58	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	24 410,92	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	65 681,93	9 790,57	7 700,00	7 700,00	0,00
2182	Matériel de transport	248 705,13	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00
2184	Mobilier	29 130,68	195,94	5 000,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	34 142,85	0,00	17 500,00	17 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
1311 Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-114 186,51
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 111 (1)
LIBELLE : LOGICIELS, MATERIELS INFORMATIQUES SCES MUNICIPAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		123 258,75	a 21 687,76	156 500,00	b 156 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	40 412,76	9 566,56	40 000,00	40 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 412,76	9 566,56	40 000,00	40 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 845,99	12 121,20	116 500,00	116 500,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	82 845,99	12 121,20	101 500,00	101 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	-178 187,76
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 112 (1)
LIBELLE : LOGICIELS ET MATERIELS INFORMATIQUES DES ECOLES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	24 659,46	a 392,74	96 000,00	b 96 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 659,46	392,74	96 000,00	96 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	24 659,46	392,74	96 000,00	96 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-96 392,74
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 113 (1)
LIBELLE : MATERIELS ET MOBILIER DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		87 935,83	a 3 261,40	45 800,00	b 45 800,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	87 935,83	3 261,40	45 800,00	45 800,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	368,36	19,20	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	28 077,27	0,00	12 010,00	12 010,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	59 490,20	3 242,20	33 790,00	33 790,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-49 061,40
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 114 (1)
LIBELLE : MATERIELS ET MOBILIERS SPORTIFS/CULTURELS/LOISIRS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	66 743,06	a 14 672,80	33 400,00	b 33 400,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 743,06	14 672,80	33 400,00	33 400,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 094,40	2 286,00	2 000,00	2 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	600,35	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	16 097,60	0,00	18 400,00	18 400,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	47 450,71	12 386,80	13 000,00	13 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-48 072,80
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15004 (1)
LIBELLE : PROGRAMME PLURIANNUEL D ACCESSIBILITE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	364 520,84	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	7 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 272,75	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	1 060,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	4 635,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 636,35	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	339 976,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	83 444,15	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	256 531,94	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	488 683	872 600	84 500	554 300	258 000	188 000	0	0	10 000	1 389 100	0	3 845 183
- Equipements municipaux (2)		872 100	84 500	554 300	258 000	188 000	0	0	10 000	1 224 100	0	3 191 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
- Opérations financières	488 683											488 683
Dépenses d'ordre	100 000											100 000
Total dépenses de l'exercice	588 683	872 600	84 500	554 300	258 000	188 000	0	0	10 000	1 389 100	0	3 945 183
RAR N-1 et reports	0	96 307	0	26 057	45 802	65 546	0	0	8 910	160 196	0	402 817
Total cumulé dépenses d'investissement	588 683	968 907	84 500	580 357	303 802	253 546	0	0	18 910	1 549 296	0	4 348 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 734 500	0	0	0	0	0	0	0	0	166 148	0	2 900 648
RAR N-1 et reports	920 032	5 824	0	12 600	0	0	0	0	0	508 896	0	1 447 352
Total cumulé recettes d'investissement	3 654 532	5 824	0	12 600	0	0	0	0	0	675 044	0	4 348 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	812 000	3 755 994	436 035	1 777 316	251 950	247 210	227 285	3 500	35 400	922 670	43 640	8 513 000
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	812 000	3 755 994	436 035	1 777 316	251 950	247 210	227 285	3 500	35 400	922 670	43 640	8 513 000
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	6 997 793	311 350	19 300	415 100	20 000	2 300	108 000	1 000	73 500	85 050	50 000	8 083 393
RAR N-1 et reports	429 607	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	429 607
Total cumulé recettes de fonctionnement	7 427 400	311 350	19 300	415 100	20 000	2 300	108 000	1 000	73 500	85 050	50 000	8 513 000

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES												IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE												A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		588 683	968 907	84 500	580 357	303 802	253 546	0	0	18 910	1 549 296	0	4 348 000
Dépenses réelles		488 683	968 907	84 500	580 357	303 802	253 546	0	0	18 910	1 549 296	0	4 248 000
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	47 683	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47 683
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000	0	15 000
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	441 000	3 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	444 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 000	0	125 000
Opérations d'équipement		0	965 407	84 500	580 357	303 802	253 546	0	0	18 910	1 364 296	0	3 570 817
101	PROGRAMMES DE VOIRIE/SECURITE ROUTIERE ET URBAINE	0	165 000	0	0	0	0	0	0	0	1 168 002	0	1 333 002
102	MGPE	0	177 000	0	110 000	0	88 000	0	0	0	0	0	375 000
103	RESERVES FONCIERES	0	19 000	0	0	0	0	0	0	0	9 000	0	28 000
104	PROGRAMMES PLURIANNUELS D ACCESSIBILITE	0	70 000	0	0	0	0	0	0	0	25 000	0	95 000
105	AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	0	0	0	324 903	0	0	0	0	0	0	0	324 903
106	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS SPORTIFS/CULTURELS/LOISIRS	0	0	0	0	295 600	110 029	0	0	0	0	0	405 629
107	AMENAGEMENT AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	0	191 643	50 000	0	0	43 332	0	0	18 910	9 500	0	313 385

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
108	AMENAGEMENT URBAIN	0	70 000	0	0	0	0	0	0	0	36 000	0	106 000
	TOURISTIQUE ET												
	D'ENVIRONNEMENT												
109	RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 998	0	103 998
110	EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES	0	82 390	19 500	0	0	0	0	0	0	12 297	0	114 187
	TECHNIQUES												
111	LOGICIELS, MATERIELS	0	162 688	15 000	0	0	0	0	0	0	500	0	178 188
	INFORMATIQUES SCES												
	MUNICIPAUX												
112	LOGICIELS ET MATERIELS	0	0	0	96 393	0	0	0	0	0	0	0	96 393
	INFORMATIQUES DES ECOLES												
113	MATERIELS ET MOBILIERES DES	0	0	0	49 061	0	0	0	0	0	0	0	49 061
	EQUIPEMENTS SCOLAIRES												
114	MATERIELS ET MOBILIERES	0	27 686	0	0	8 202	12 185	0	0	0	0	0	48 073
	SPORTIFS/CULTURELS/LOISIRS												
15004	PROGRAMME PLURIANNUEL D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	ACCESSIBILITE												
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		2 799 326	5 824	0	12 600	0	0	0	0	0	675 044	0	3 492 795
Recettes réelles		2 439 326	5 824	0	12 600	0	0	0	0	0	675 044	0	3 132 795
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	551 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	551 500
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 393 000	0	0	0	0	0	0	0	0	115 700	0	1 508 700
13	Subventions d'investissement	64 826	5 824	0	12 600	0	0	0	0	0	559 344	0	642 595
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	430 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	360 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		812 000	3 755 994	436 035	1 777 316	251 950	247 210	227 285	3 500	35 400	922 670	43 640	8 513 000
Dépenses réelles		452 000	3 755 994	436 035	1 777 316	251 950	247 210	227 285	3 500	35 400	922 670	43 640	8 153 000
011	Charges à caractère général	33 000	1 169 510	28 200	499 620	88 360	56 710	0	3 000	35 400	328 700	2 500	2 245 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	2 354 284	350 835	1 216 646	148 940	112 200	84 385	0	0	591 570	41 140	4 900 000
014	Atténuations de produits	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
022	Dépenses imprévues	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000
65	Autres charges de gestion courante	21 000	147 200	57 000	61 050	14 650	78 300	142 900	500	0	2 400	0	525 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
67	Charges exceptionnelles	0	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	8 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 000
	Dépenses d'ordre	360 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	360 000
023	Virement à la section d'investissement	60 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		6 997 793	311 350	19 300	415 100	20 000	2 300	108 000	1 000	73 500	85 050	50 000	8 083 393
Recettes réelles		6 897 793	311 350	19 300	415 100	20 000	2 300	108 000	1 000	73 500	85 050	50 000	7 983 393
013	Atténuations de charges	0	21 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	192 950	19 300	395 500	20 000	2 300	108 000	1 000	5 900	85 050	2 000	832 000
73	Impôts et taxes	6 325 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 000	6 373 000
74	Dotations et participations	555 000	95 400	0	19 600	0	0	0	0	0	0	0	670 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	67 600	0	0	67 600

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	793	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 793
78	Reprise sur amortissements et provisions	17 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 000
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>100 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					7 297 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					7 297 000,00									
100614 (2010-02)	CREDIT AGRICOLE	21/12/2010	27/12/2010	15/12/2011	1 000 000,00	F	FIXE	3,060	3,141		A	C	N	A-1
1236432 (2012-01)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/12/2012	30/04/2013	01/01/2014	600 000,00	F	FIXE	3,920	3,924		A	P	N	A-1
2007.190 (2007/01)	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	15/11/2007	15/12/2007	25/12/2007	365 000,00	F	FIXE	4,840	4,840		A	P	N	A-1
2008-039/A1008079000 (2008-01)	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	14/03/2008	25/04/2008	25/05/2008	230 000,00	F	FIXE	4,480	4,483		A	P	N	A-1
2008-040/A1008080000 (2008-02)	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	13/03/2008	25/03/2008	25/04/2008	371 500,00	F	FIXE	4,480	4,481		A	P	N	A-1
2011-119/A1011616 (2011-01)	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	26/11/2011	03/01/2012	25/05/2013	1 300 000,00	F	FIXE	4,560	4,581		A	P	N	A-1
4240-5021176 (2013-01)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	19/12/2013	01/04/2014	01/02/2015	2 250 000,00	V	LIVRETA	1,250	1,663		A	C	N	A-1
A101011B/2010.053 (2010-01)	CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	10/04/2010	14/04/2010	25/07/2010	315 000,00	V	EURIBOR03M	0,000	0,823		T	C	N	A-1
MON238666 (2006-1)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	13/03/2006	03/04/2006	01/04/2007	665 500,00	F	FIXE	3,700	3,704		A	P	N	A-1
MON281767 (2013-02)	BANQUE POSTALE	24/12/2013	06/02/2014	01/06/2014	200 000,00	F	FIXE	3,460	3,547		T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					64 628,00									
1681 Autres emprunts (total)					64 628,00									
V8/2012 (2013-03)	CARSAT	12/11/2012	31/12/2013	31/10/2014	64 628,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	P	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					7 361 628,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 341 019,97					437 255,56	91 091,03	0,00	54 780,45
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 341 019,97					437 255,56	91 091,03	0,00	54 780,45
100614 (2010-02)	N	0,00	A-1	266 674,00	3,92	F	FIXE	3,060	66 666,00	8 273,33	0,00	289,00
1236432 (2012-01)	N	0,00	A-1	323 043,99	6,00	F	FIXE	3,920	40 999,90	12 663,32	0,00	11 056,13
2007.190 (2007/01)	N	0,00	A-1	115 724,66	4,08	F	FIXE	4,840	21 010,32	5 601,07	0,00	3 893,40
2008-039/A1008079000 (2008-01)	N	0,00	A-1	19 665,06	0,33	F	FIXE	4,480	19 665,06	881,06	0,00	0,00
2008-040/A1008080000 (2008-02)	N	0,00	A-1	31 763,36	0,25	F	FIXE	4,480	31 763,36	1 423,09	0,00	0,00
2011-119/A1011616 (2011-01)	N	0,00	A-1	625 716,11	5,33	F	FIXE	4,560	93 015,14	28 532,65	0,00	14 707,80
4240-5021176 (2013-01)	N	0,00	A-1	1 620 000,00	17,08	V	LIVRETA	1,500	90 000,00	24 300,00	0,00	21 000,82
A101011B/2010.053 (2010-01)	N	0,00	A-1	73 500,00	3,25	V	EURIBOR03M	0,002	21 000,00	19,00	0,00	3,87
MON238666 (2006-1)	N	0,00	A-1	168 266,02	3,25	F	FIXE	3,700	39 802,46	6 225,84	0,00	3 581,14
MON281767 (2013-02)	N	0,00	A-1	96 666,77	7,17	F	FIXE	3,460	13 333,32	3 171,67	0,00	248,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		32 309,20					3 231,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		32 309,20					3 231,00	0,00	0,00	0,00
V8/2012 (2013-03)	N	0,00	A-1	32 309,20	11,75	F	FIXE	0,000	3 231,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 373 329,17					440 486,56	91 091,03	0,00	54 780,45

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 373 329,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 600.00 €	01/06/2010

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	21571 MATERIEL ROULANT	5	01/06/2010
L	2184 - MOBILIERS	10	01/06/2010
L	2182 - CAMIONS/VEHICULES INDUST	8	01/06/2010
L	2158 MAT OUTILLAGES TECHNIQUES	8	01/06/2010
L	2121 - PLANTATIONS	20	01/06/2010
L	202 - DOC URBANISME	10	01/06/2010
L	2042 - SUBV ORGANISMES PRIVES	15	01/06/2010
L	2031 - ETUDES NON SUIVIS DE REALISATION	5	01/06/2010
L	2033 - INSERTIONS NON SUIVIS REALISATION	5	01/06/2010
L	2032 - FRAIS RECHERCHE/ DEVELOPPEMENT	5	01/06/2010
L	2183 - MAT INFORMATIQUE	3	01/06/2010
L	2183 - MAT BUREAU ELECTRIQ ELECTRONIQUE	5	01/06/2010
L	2182 - VOITURES	5	01/06/2010
L	2158 - MAT OUTILLAGES TECHNIQUES	8	01/06/2010
L	2188 - MAT CLASSIQUES	10	01/06/2010
L	2051 - LICENCES	2	01/06/2010
L	2188 - COFFRE FORT	30	01/06/2010
L	2158 - INSTALLAT° APPAREILS CHAUFFAGE	15	01/06/2010
L	2158 - APPAREIL LEVAGE ASCENSEURS	20	01/06/2010
L	2158 - EQUIP GARAGES ATELIERS	10	01/06/2010
L	2158 - EQUIPEMENTS DES CUISINES	10	01/06/2010
L	2188 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	01/06/2010
L	2152 - INSTALLAT° DE LA VOIRIE	20	01/06/2010
L	2128 - AUTRES AGENC AMENAG TERRAINS	30	01/06/2010
L	2141 - BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	01/06/2010
L	2145 - AGENC/AMEN BATIMENTS VILLE NON PROPR	15	01/06/2010
L	2135 - AGENCE AMENAG INSTAL ELEC ET TELEP	15	01/06/2010
L	2145-BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	01/06/2010
L	2148-BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	01/06/2010
L	1312 REGIONS	0	01/06/2010
L	2188 - MATERIEL DE CUISINE	10	01/06/2010
L	1313 - DEPARTEMENT	8	01/06/2010
L	2157 - MATERIEL ET OUTILLAGE DE VOIRIE	5	01/06/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	8 000,00		44 000,00	52 000,00	17 000,00	35 000,00
Frais contentieux urbanisme - TA 1903794-6	0,00	24/07/2020	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00
Frais contentieux urbanisme - TA 1902560-6	0,00	24/07/2020	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00
Frais contentieux urbanisme - TA 1804636-6	0,00	24/07/2020	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
Frais contentieux urbanisme - TA 1903310-6	0,00	24/07/2020	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Frais contentieux urbanisme - TA 1902502-6	0,00	24/07/2020	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
Frais contentieux affaires générales - CAA 20MA03599	0,00	07/04/2021	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
Frais contentieux urbanisme - TA 2003168-6	0,00	07/04/2021	3 000,00	3 000,00	3 000,00	0,00
Frais contentieux urbanisme - TA 2003462-6	0,00	07/04/2021	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00
Frais contentieux urbanisme - TA2104038-6	3 000,00	06/04/2022	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
Frais contentieux urbanisme - TA 210883-6	5 000,00	06/04/2022	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
Loyers impayés - tiers 3770	0,00	24/07/2020	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	8 000,00		52 000,00	60 000,00	17 000,00	43 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		511 682,70	I 511 682,70
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		441 000,00	441 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	437 700,00	437 700,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	3 300,00	3 300,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		70 682,70	70 682,70
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10223	TLE	15 000,00	15 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 000,00	8 000,00
020	Dépenses imprévues	47 682,70	47 682,70

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	511 682,70	402 817,30	0,00	914 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 220 200,00	III 1 220 200,00
Ressources propres externes de l'année (a)		308 700,00	308 700,00
10222	FCTVA	193 000,00	193 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	115 700,00	115 700,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		911 500,00	911 500,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	10 000,00	10 000,00
28031	Frais d'études	19 000,00	19 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 000,00	2 000,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	1 000,00	1 000,00
28051	Concessions et droits similaires	19 000,00	19 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	1 000,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 000,00	5 000,00
28132	Immeubles de rapport	1 000,00	1 000,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 000,00	16 000,00
28152	Installations de voirie	14 000,00	14 000,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	7 000,00	7 000,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	4 000,00	4 000,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	22 000,00	22 000,00
28182	Matériel de transport	59 000,00	59 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	45 000,00	45 000,00
28184	Mobilier	24 000,00	24 000,00
28188	Autres immo. corporelles	51 000,00	51 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	551 500,00	551 500,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	60 000,00	60 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 220 200,00	592 146,70	855 205,49	1 200 000,00	3 867 552,19

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	914 500,00
Ressources propres disponibles	IV	3 867 552,19
Solde	V = IV – II (6)	2 953 052,19

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES																IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT																B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					585 000,00	318 947,34											2 168,84	34 485,55
REGIE DES EAUX	2011	P	Régie des eaux du canal Belletrud - Construction du siège	CREDIT AGRICOLE	585 000,00	318 947,34	8,50	A	F	FIXE	3,902	F	FIXE	0,680	A-1		2 168,84	34 485,55
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					18 712 484,31	16 272 221,98											170 383,81	432 549,24
ERILIA	2012	X Produits CDC	ERILIA	Caisse des Dépôts et Consignations	72 158,00	62 585,77	32,67	A	V	LIVRETA	1,263	V	LIVRETA	1,100	A-1		688,44	1 583,40
ERILIA	2012	X Produits CDC	ERILIA	Caisse des Dépôts et Consignations	53 572,00	48 484,48	42,67	A	V	LIVRETA	1,286	V	LIVRETA	1,100	A-1		533,33	887,90
ERILIA	2012	X Produits CDC	ERILIA	Caisse des Dépôts et Consignations	47 965,00	40 559,02	32,67	A	V	LIVRETA	0,538	V	LIVRETA	0,300	A-1		121,68	1 171,06

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ERILIA	2012	X Produits CDC	ERILIA	Caisse des Dépôts et Consignations	35 610,00	31 444,02	42,67	A	V	LIVRETA	0,548	V	LIVRETA	0,300	A-1		94,33	686,20
ERILIA	2007	X Produits CDC	ERILIA	Caisse des Dépôts et Consignations	1 757 363,00	1 610 511,04	37,33	A	V	LIVRETA	1,969	V	LIVRETA	1,400	A-1		22 547,15	32 392,35
ERILIA	2007	X Produits CDC	ERILIA	Caisse des Dépôts et Consignations	323 691,00	237 673,65	27,33	A	V	LIVRETA	1,646	V	LIVRETA	1,400	A-1		3 327,43	6 991,58
IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	2005	P	IMMOBILIERE MEDITERRANEE - EX AZUR PROVENCE HABITAT	DEXIA - CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	1 323 362,65	700 928,63	12,67	A	V	EURIBOR03M	1,619	V	EURIBOR03M	0,000	A-1		0,00	46 373,93
IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	2000	X Produits CDC	IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	586 977,50	246 413,93	11,83	A	V	LIVRETA	2,674	V	LIVRETA	1,200	A-1		2 956,97	22 221,97
IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	2013	X Produits CDC	IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	5 353 856,00	4 883 603,68	33,25	A	V	LIVRETA	1,402	V	LIVRETA	1,100	A-1		53 719,64	119 225,43
IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	2013	X Produits CDC	IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	1 832 409,00	1 728 907,70	43,25	A	V	LIVRETA	1,394	V	LIVRETA	1,100	A-1		19 017,98	30 760,03
IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	2013	X Produits CDC	IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	2 190 527,00	1 927 882,86	33,25	A	V	LIVRETA	0,601	V	LIVRETA	0,300	A-1		5 783,65	53 944,70

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	2013	X Produits CDC	IMMOBILIERE MEDITERRANEE SOCIETE ANONYME D'HLM A LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	749 729,00	683 015,50	43,25	A	V	LIVRETA	0,592	V	LIVRETA	0,300	A-1		2 049,05	14 544,32
IN'LI PACA	2018	X Produits CDC	IN'LI PACA	Caisse des Dépôts et Consignations	1 033 881,50	1 002 334,78	41,08	A	V	LIVRETA	1,850	V	LIVRETA	1,600	A-1		16 037,36	11 227,85
IN'LI PACA	2018	X Produits CDC	IN'LI PACA	Caisse des Dépôts et Consignations	2 592 166,66	2 381 597,61	21,08	A	V	LIVRETA	1,850	V	LIVRETA	1,600	A-1		38 105,56	74 944,04
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2015	X Produits CDC	UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	160 668,00	148 853,06	44,75	A	V	LIVRETA	1,292	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 637,38	2 574,22
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2015	X Produits CDC	UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	298 384,00	268 948,01	34,75	A	V	LIVRETA	1,281	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 958,43	6 341,37
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2015	X Produits CDC	UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	105 057,00	95 688,21	44,75	A	V	LIVRETA	0,528	V	LIVRETA	0,300	A-1		287,06	1 989,29
UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	2015	X Produits CDC	UNICIL SA HABITATION LOYER MODERE	Caisse des Dépôts et Consignations	195 107,00	172 790,03	34,75	A	V	LIVRETA	0,523	V	LIVRETA	0,300	A-1		518,37	4 689,60
TOTAL GENERAL					19 297 484,31	16 591 169,32											172 552,65	467 034,79

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	36 654,39
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	531 577,59
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	568 231,98
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 983 393,26

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	7,12
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		Subvention de fonctionnement	UNC	Association	1 200,00
6574		Subvention de fonctionnement	AMICALE DES PORTES DRAPEAUX DE CANNES	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	APF	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	ASSOCIATION ADRIEN	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	AZUR AUTO SPORT	Association	800,00
6574		Subvention de fonctionnement	L AZUREENNE DE SPORTS ADAPTES	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	CAP CYCLISME	Association	8 500,00
6574		Subvention de fonctionnement	CCFF	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CERCLE ATHLETIQUE DE PEYMEINADE	Association	48 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CHASSE DE PEYMEINADE	Association	400,00
6574		Subvention de fonctionnement	CHOEUR ARIOSO	Association	400,00
6574		Subvention de fonctionnement	CINE PHOTO CLUB	Association	450,00
6574		Subvention de fonctionnement	COMITE DES FETES	Association	5 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	COS PEYMEINADE	Association	28 600,00
6574		Subvention de fonctionnement	DDEN	Association	100,00
6574		Subvention de fonctionnement	AEEM	Association	150,00
6574		Subvention de fonctionnement	ENTRAIDE ASSOCIATION	Association	2 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	CEW HOPITAL	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	FENETRE SUR COUR	Association	400,00
6574		Subvention de fonctionnement	FESTIVAL ST JEAN CASSIEN	Association	400,00
6574		Subvention de fonctionnement	GRAINES DE NENUPHAR	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	JALMALV PAYS GRASSOIS	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	MON PEYMEINADE VOLLEY BALL	Association	8 500,00
6574		Subvention de fonctionnement	PAYS DE GRASSE HANDBALL ASPTT	Association	2 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	SAUVEGARDE DE LA SIAGNE ET SON CANAL	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	SOUVENIR FRANCAIS	Association	4 835,00
6574		Subvention de fonctionnement	JUDO CLUB	Association	1 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	TENNIS CLUB DE PEYMEINADE	Association	8 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	TRIBAL ROCH	Association	13 000,00
6574		Subvention de fonctionnement	UNP PARACHUTISTE	Association	200,00
6574		Subvention de fonctionnement	BODY K FITNESS	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	AVENTURE NATURE MER MONTAGNE	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	CHATS DU MERCANTOUR	Association	500,00
6574		Subvention de fonctionnement	SPECIAL FORCES MEMORIES	Association	400,00
6574		Subvention de fonctionnement	OCCE SCOLAIRE ELEM ST EXUPERY	Association	3 850,00
6574		Subvention de fonctionnement	OCCE SCOLAIRE ELEMENTAIRE FRAGONARD MIRABEAU	Association	4 400,00
6574		Subvention de fonctionnement	OCCE SCOLAIRE MATER FRAGONARD	Association	2 200,00
6574		Subvention de fonctionnement	OCCE SCOLAIRE MATER ST EXUPERY	Association	2 200,00
6574		Subvention de fonctionnement	OCCE SCOLAIRE MISTRAL	Association	3 300,00
6574		Subvention de fonctionnement	PROTECTION CIVILE	Association	200,00

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
6574		Subvention de fonctionnement	TELETHON AFM	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		44,00	2,00	46,00	28,00	2,00	30,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	9,00	2,00	11,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif Territorial	C	6,00	0,00	6,00	2,00	1,00	3,00
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	6,00	0,00	6,00	2,00	1,00	3,00
Attaché principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur	B	8,00	0,00	8,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		61,00	5,13	66,13	44,95	7,60	52,55
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	16,00	0,93	16,93	9,93	0,00	9,93
Adjoint Technique Territorial	C	20,00	4,20	24,20	14,02	7,60	21,62
Agent de Maîtrise	C	9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00
Agent de Maîtrise Principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur Principal	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Territorial	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		11,00	0,00	11,00	7,00	1,00	8,00
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère classe	C	5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	3,00	1,00	4,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	1,76	2,76	1,88	0,00	1,88
Adjoint d'Animation Principal de 1ère classe	C	0,00	0,88	0,88	0,88	0,00	0,88
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	C	0,00	0,88	0,88	0,00	0,00	0,00
Animateur Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	7,00	0,00	7,00
Brigadier Chef Principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Chef de Service de Police Principal de 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		127,00	8,89	135,89	89,83	11,60	101,43

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif Territorial	C	ADM	350.0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	372,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	343,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	343,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	382,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	343,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	343,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	343,0	0,00	3-2	CDD
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	343,0	0,00	3-2	CDD
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème classe	C	MS	343	0,00	3-1	
Attaché	A	ADM	567.0	0,00	3-3-2°	CDD
Professeur d'Enseignement Artistique de classe normale	A	CULT	448	0,00	3-3-2°	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Contrat d'Accompagnement		OTR	smic	0,00	A Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	A Contrat Aidé
Contrat d'Accompagnement		OTR	smic	0,00	A Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	A Contrat Aidé
Contrat d'Accompagnement		OTR	smic	0,00	A Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	A Contrat Aidé
Contrat d'Accompagnement		OTR	smic	0,00	A Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	A Contrat Aidé
Contrat d'Accompagnement		OTR	smic	0,00	A Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	A Contrat Aidé
Contrat d'Accompagnement		OTR	smic	0,00	A Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	A Contrat Aidé
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel

VILLE PEYMEINADE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2022

ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 25/09/2014 - Détention d'une part de capital - 100 actions	SPL	Société Publique Locale Grasse Développement	Société anonyme d'économie mixte à conseil d'administration	1 926,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u> 24/07/2020 - Subvention sup à 75 000 euros ou sup 50 % produit compte résultat 24/07/2020 - Subvention sup à 75 000 euros ou sup 50 % produit compte résultat	CCAS COS	Centre communal d'action sociale Comité d'oeuvres sociales	SPA Associations	111 300,00 28 600,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'agglomération du pays de Grasse	01/01/2014	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
SDEG			0,00
REGIE DES EAUX			0,00
SPL	12/11/2013		0,00
SICTIAM	29/03/2018		0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	Centre communal d'action sociale	29/10/1984	- 29/10/1984		Non
CDE	Caisse des écoles	29/10/1984	- 29/10/1984		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	14 123 000,00	4,13	21,46	0,00	3 030 796,00	4,19
TFPNB	73 700,00	4,29	48,00	0,00	35 376,00	5,74
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 30/03/2022

Présenté par Le Maire (1),

A Peymeinade Salle du conseil municipal, le 06/04/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Compte Administratif

A Peymeinade Salle du conseil municipal, le 06/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

1 SAINTE-ROSE FANCHINE Philippe	
BATTESTI Jean-Michel	
BAZALGETTE Marc	
CHIAPELLI Gilles	
CORCIN Aleth	
DERACHE Pierre-François	
DESPLANQUES Odile	
DI SANTO Patricia	
DISSAUX Michel	
FAURET Pierre	
FRANÇOIS Jean-Luc	
GAMAIN Yann	
HIRELLE Evelyne	
INNOCENTI Laetitia	
LACROIX Huguette	
LE ROLLE Catherine	
LEBÈGUE Christian	
MARCKERT Andrée	
MATTIOLI Joseph	
MOUTTÉ Audrey	
MOUTTÉ Didier	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERCHERON Sophie	
PERTICI Christian	
PIERRE Clarisse	
REDA Emmanuel	
SAGOLS Nathalie	
SEGUIN Catherine	
VIDAL Eric	
WALLON Fabienne	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/04/2022, et de la publication le 14/04/2022

A Peymeinade, le 14/04/2022

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil municipal.

RESTE A REALISER 2021 DEPENSES

ENGAGEMENT	DATE ENG.	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	MONTANT TTC	SERV	GESTION.	ANTENNE
FI20-00005P	28/01/2021	REMBOURSEMENT CAUTION SPORT & BAR	020	165		SAS SPORTS ET BAR	3 000,00	LOGE	DAG	
		TOTAL CHAPITRE 16					3 000,00			
ST21004302	29/06/2021	NX MARQUAGES AU SOL - VOIRIE + ECOLE ST EXUPERY	821	2151	101	AZURROUTE	168,80	ST	ST	
ST21007101	29/07/2021	AVENUE BOUTINY - MARQUAGE AU SOL PP	821	2151	101	AZURROUTE	420,00	ST	ST	
ST21007901	03/08/2021	SQUARE CAUVIN FOURNTIURE ET POSE DE JEUX	824	2312	101	APY MEDITERRANEE	80 231,35	ST	ST	
ST21008801	20/09/2021	VOIRIE - DU SQUARE CAUVIN AU B.I.M. - TRACAGE SOL	824	2312	101	AZURROUTE	3 097,80	ST	ST	
ST21002801	21/05/2021	SQUARE CAUVIN - CREATION AIRE DE JEUX + ABORDS	824	2312	101	DAMIANI FRERES ET SEETP	11 588,40	ST	ST	
ST21010601	19/10/2021	AV. BELLETRUD - CHEMINEMENT PIETON - MO	822	2315	101	MADONE SAS	16 192,80	ST	ST	
ST21010701	19/10/2021	PLACE CATANY - AMENAGEMENT - MO	822	2315	101	MADONE SAS	20 702,40	ST	ST	
		TOTAL OPERATION 101					132 401,55			
UR19-00013P	28/01/2021	FRAIS NOTAIRE ACQUISITION TERRAIN FENNERI	822	2112	103	KHATOUNIAN	1 000,00	URBA	URBADD	
		TOTAL OPERATION 103					1 000,00			
ST21008001	18/08/2021	ECOLE MIRABEAU+ MISTRAL - CREATION JEUX AU SOL PAR MARQUAGE	212	21312	105	AZURROUTE	2 901,60	ST	ST	
ST21008002	18/08/2021	ECOLE MIRABEAU + MISTRAL - CREATION JEUX AU SOL PAR MARQUAGE	213	21312	105	AZURROUTE	3 536,40	ST	ST	
ST21013701	29/11/2021	ECOLE FRAGONARD - CHAUFFERIE - AMELIORATION CHAUFFAGE	213	21312	105	LEFORT ET FILS	10 692,00	ST	ST	
CT20052701P	28/01/2021	ECOLE - ALARME PPMS	213	2135	105	EQUIP'ELEC 06	4 730,40	ST	ST	
CT21056101	22/11/2021	ECOLE MISTRAL - PANNEAU AFFICHAGE	213	2188	105	MANUTAN COLLECTIVITES	542,40	ST	ST	
		TOTAL OPERATION 105					22 402,80			
ST21007301	27/07/2021	POLE CULTUREL - ETUDE DE PROGRAMMATION	33	2031	106	BETEK INGENIERIE	24 900,00	ST	ST	
ST21007401	27/07/2021	POLE CULTUREL - ETUDE DE PROGRAMMATION	33	2031	106	MADONE SAS	10 800,00	ST	ST	
ST21007501	27/07/2021	POLE CULTUREL - ETUDE DE PROGRAMMATION	33	2031	106	TOURNY INGENIERIE	9 900,00	ST	ST	
CT21036301	27/07/2021	GYMNASE - POSE RIA	411	21318	106	DESAUTEL	10 029,00	ST	ST	GYMNASE
		TOTAL OPERATION 106					55 629,00			
ST21009901	19/10/2021	MAIRIE - CREATION LOCAL ARCHIVES - TRAVAUX ISOLATION	020	21311	107	DI PROJECTION	1 878,00	ST	ST	MAIRIE
ST21013001	10/11/2021	MAIRIE - CREATION LOCAL ARCHIVES - ISOLATION	020	21311	107	DI PROJECTION	1 656,00	ST	ST	MAIRIE
ST21010101	19/10/2021	MAIRIE - CREATION LOCAL ARCHIVES - TRAVAUX ELECTRICITE	020	21311	107	EQUIP'ELEC 06	5 292,00	ST	ST	MAIRIE
ST21010001	19/10/2021	MAIRIE - CREATION LOCAL ARCHIVES - CLIMATISATION	020	21311	107	LEFORT ET FILS	9 160,80	ST	ST	MAIRIE
ST21010201	19/10/2021	MAIRIE - CREATION LOCAL ARCHIVES - TRAVAUX PEINTURE	020	21311	107	RPM BALLY	5 460,00	ST	ST	MAIRIE
ST20026701P	28/01/2021	MAIRIE - CLOISONNEMENT CIRCULATION REZ DE CHAUSSEE	020	21311	107	SRC BAT	3 150,00	ST	ST	MAIRIE
ST21009801	19/10/2021	MAIRIE - CREATION LOCAL ARCHIVES - TRAVAUX MACONNERIE	020	21311	107	SRC BAT	18 438,54	ST	ST	MAIRIE
ST21011201	25/10/2021	MAIRIE - LOCAL ARCHIVES - RAYONNAGE	020	21311	107	UGAP	9 388,07	ST	ST	MAIRIE
ST21013901	02/12/2021	GYMNASE DOUILLET - CREATION RESEAU RIA	411	21318	107	CANAL BELLETRUD	2 046,00	ST	ST	
ST21010401	22/10/2021	GYMNASE DOUILLET - TRAV RESEAU EAU POTABLE	411	21318	107	DAMIANI FRERES ET SEETP	33 876,00	ST	ST	
ST21010501	22/10/2021	GYMNASE DOUILLET - TRAV RESEAU EAU POTABLE	411	21318	107	LEFORT ET FILS	1 992,00	ST	ST	
ST21008901	05/10/2021	CTM - CREATION PARKING + AIRE DE STOCKAGE	020	2138	107	DAMIANI FRERES ET SEETP	9 950,00	ST	ST	
ST21012501	10/11/2021	MAISON VILAINE - STUDIO - TRAV AMENAGT LAVABO + WC	71	2138	107	LEFORT ET FILS	1 471,20	ST	ST	
ST21012601	10/11/2021	MAISON VILAINE - LOCAL STOCKAGE - AMENAGEMENT EVIE + CUMULUS	71	2138	107	LEFORT ET FILS	2 100,00	ST	ST	
ST21011401	22/10/2021	APT FRAGONARD - VOLETS	71	2138	107	R2A RENOV	862,40	ST	ST	
ST21012701	10/11/2021	MAISON VILAINE - SOUS SOL - AMENAGEMENT	71	2138	107	SRC BAT	4 476,00	ST	ST	
ST21011901	05/11/2021	PIGEONNIER	824	2138	107	HENNI ALAIN	9 500,00	ST	ST	
CT21050801	13/10/2021	ECOLE - MAIRIE - COMPLEXE - DEFIBRILLATEUR	020	2188	107	UGAP	1 500,00	ST	ST	
CT21059101	24/11/2021	CHALET VELOS	40	2188	107	CHALETS TENDILLE	5 418,00	ST	ST	
ST20024901P	28/01/2021	MAIRIE - BLOC PORTE	020	2313	107	SRC BAT	1 770,00	ST	ST	MAIRIE

		TOTAL OPERATION 107					129 385,01			
ST21010801	25/10/2021	AV. FUNEL - DELESTAGE DU POSTE P02	814	21534	109	INEO PROVENCE COTE DAZUR	5 479,09	ST	ST	
ST21010901	25/10/2021	AV BOUTINY/ AV BELLETRUD - PASSAGE AU LED	814	21534	109	INEO PROVENCE COTE DAZUR	1 128,00	ST	ST	
ST21011001	25/10/2021	ROUTE DRAGUIGNAN - FOURNITURE ET POSE - SUPPORT P11 03	814	21534	109	INEO PROVENCE COTE DAZUR	2 390,64	ST	ST	
		TOTAL OPERATION 109					8 997,73			
CT21055501	05/11/2021	CTM - GROS OUTILLAGE	020	2158	110	BALITRAND SA	1 493,77	ST	ST	
CT21045901	27/09/2021	GOUPIL - ACQUISITION CUVE HAUTE PRESSION	813	2158	110	POLARIS	8 296,80	ST	ST	
CT21060801	06/12/2021	MAIRIE - ACCUEIL - CAISSON A ROULETTES	020	2184	110	UGAP	195,94	ST	ST	
		TOTAL OPERATION 110					9 986,51			
IN20000501P	28/01/2021	ASTECH LOGICIEL LICENCES-INSTALLATION-ASSISTANCE CONSEIL-FORMA	020	2051	111	AS TECH SOLUTIONS	2 680,00	INFO	INFO	
IN21-00042	22/12/2021	CREATION PLATEFORME DIGITALE COMMERCANTS PEYMEINADE PLACE	020	2051	111	VISIOLINE TV	6 886,56	INFO	INFO	
IN21002701	16/09/2021	MATERIEL INFORMATIQUE MAIRIE PC ECRANS-CLAVIER SOURIS	020	2183	111	DELL SAS	4 297,20	INFO	INFO	
IN21004301	22/12/2021	6 PAREFEUX STROMSHIELD DE PROTECTION INFORMATIQUE	020	2183	111	INFOPRO	7 824,00	INFO	INFO	
		TOTAL OPERATION 111					21 687,76			
IN21003501	19/10/2021	ACQUISITION BOX INTERNET 4G POUR L ECOLE SAINT EXUPERY	213	2183	112	INMAC WSTORE	392,74	ASAD	INFO	
		TOTAL OPERATION 112					392,74			
AS21017301	20/09/2021	PLASTIFIEUSE ECOLE SAINT EXUPERY ELEMENTAIRE	212	2183	113	MANUTAN COLLECTIVITES	19,20	ASAD	DAS	
CT21050802	13/10/2021	ECOLE - MAIRIE - COMPLEXE - DEFIBRILLATEUR	213	2188	113	UGAP	3 100,00	ST	ST	
AS21005501	03/06/2021	PLAQUES A PATISserie	251	2188	113	HENRI JULIEN	142,20	CANT	DAS	
		TOTAL OPERATION 113					3 261,40			
CT21042401	14/09/2021	MANIFESTATIONS - STRUCTURE METALLIQUE	024	2158	114	AUCOP	2 286,00	ST	ST	
CC21012801	29/06/2021	PARASOLS 1875486	30	2188	114	MR BRICOLAGE BRICO PEYME	202,10	EVEN	CULT	
CT21050803	13/10/2021	ECOLE - MAIRIE - COMPLEXE - DEFIBRILLATEUR	411	2188	114	UGAP	2 565,20	ST	ST	
CT21058401	22/11/2021	TENNIS - ROULEAU TERRE BATTUE	412	2188	114	MATON SPORTS SPRL	9 619,50	ST	ST	
		TOTAL OPERATION 114					14 672,80			
TOTAL GENERAL							402 817,30			

RESTE A REALISER

Budget : *BUDGET PRINCIPAL*

Exercice : *2021*

ENGAGEMENT	DATE ENG	LIBELLE	FONCT.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG	DATE SERV	SERV	GESTION.	ANTENNE
ST21-00143	03-02-2022	SUBV REGION FRAT COVID 19 AC	020	1312		CONSEIL REGIONAL	5 824.00 TTC		ST	DFI	COVID
COMM. SERV FAIT											
ST21-00052	28-06-2021	AV. BOUTINY - PLATEAU TRAVER	822	1321		PREFECTURE DES ALPES MARITIMES	47 009.30 TTC		ST	DFI	
COMM. SERV FAIT											
ST20-00280P	28-01-2021	CANTINE MISTRAL - ETUDE FAIS	251	1322		CONSEIL REGIONAL	12 600.00 TTC		ST	ST	
COMM. SERV FAIT											
ST19-00252P	28-01-2021	2019-08794 - ZAC LEBON	824	1322		CONSEIL REGIONAL	100 000.00 TTC		ST	DFI	
COMM. SERV FAIT											
ST21-00141	14-01-2022	SUBV REGION SQUARE CAUVIN TR	824	1322		CONSEIL REGIONAL	81 478.00 TTC		ST	ST	
COMM. SERV FAIT											
ST20-00145P	28-01-2021	DOTATION CANTONALE 2020	822	1323		CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	46 548.00 TTC		ST	DFI	
COMM. SERV FAIT											
ST21-00051	28-06-2021	ENROBES 2021 - DOTATION CANT	822	1323		CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	51 104.00 TTC		ST	DFI	
COMM. SERV FAIT											
ST21-00142	21-01-2022	PLACE CATANY + 23 AOUT - AME	824	1323		CONSEIL DEPARTEMENTAL 06	182 757.00 TTC		ST	DFI	
COMM. SERV FAIT											
ST20-00133P	28-01-2021	DETR 2020 - RENFORCEMENT PPM	01	1331		PREFECTURE DES ALPES MARITIMES	64 826.40 TTC		ST	DFI	
COMM. SERV FAIT											
TOTAL							592 146.70 TTC				

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25Nombre de suffrages exprimés : 27

VOTES :

Pour : 22Contre : 5

Abstentions : 0



Date de convocation : 30/03/2022

Présenté par Le Maire (1),

A Peymeinade Salle du conseil municipal, le 06/04/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Compte Administratif

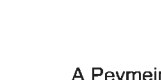
A Peymeinade Salle du conseil municipal, le 06/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

1 SAINTE-ROSE FANCHINE Philippe	
BATTESTI Jean-Michel	
BAZALGETTE Marc	
CHIAPELLI Gilles	
CORCIN Aleth	
DERACHE Pierre-François	
DESPANQUES Odile	
DI SANTO Patricia	
DISSAUX Michel	
FAURET Pierre	
FRANÇOIS Jean-Luc	
GAMAIN Yann	
HIRELLE Evelyne	
INNOCENTI Laetitia	
LACROIX Huguette	
LE ROLLE Catherine	
LEBÈGUE Christian	
MARCKERT Andrée	
MATTIOLI Joseph	
MOUTTÉ Audrey	
MOUTTÉ Didier	

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20220406-DEL2022-026-BF
Date de réception préfecture : 14/04/2022

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

PERCHERON Sophie	
PERTICI Christian	
PIERRE Clarisse	
REDA Emmanuel	
SAGOLS Nathalie	
SEGUIN Catherine	
VIDAL Eric	
WALLON Fabienne	P.O. 

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Peymeinade, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Le conseil municipal.

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022 Commune de PEYMEINADE

(En application de l'article L.2313-1 du CGCT)



Le budget 2022 a été construit à partir des éléments connus au mois de février 2022 et actualisés en mars après le vote du ROB, suite à au déclenchement de la guerre en Ukraine, entraînant une forte inflation des matières premières et des fournitures et faisant craindre des pénuries en énergies et denrées alimentaires.

La sincérité et la prudence ont amené à prévoir des dépenses maximales et des recettes minimales ainsi qu'une petite réserve pour faire face à des dépenses imprévues.

Malgré l'impact économique considérable de cette guerre et de la pandémie de COVID19, le budget primitif 2022 maintient les grandes orientations budgétaires des années précédentes :

- stabilité des taux d'imposition,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu,

S'ajoute à cela le recours à un emprunt minimal d'équilibre qui pourra être réduit ou annulé si la totalité du programme d'investissement n'est pas réalisée ou si de nouvelles recettes sont constatées en cours d'années (subventions, ventes de biens communaux,...).

Rappelons que le principe d'équilibre et de sincérité budgétaire impose de prévoir, dans le budget primitif, les dépenses maximales et les recettes minimales qui pourraient être constatées comptablement durant l'année.

L'objectif étant de ne pas consommer la totalité des crédits ouverts en dépenses et de dépasser les prévisions de recettes pour aboutir en fin d'année à un excédent de fonctionnement permettant à minima d'autofinancer le remboursement de la dette.

Les recettes de fonctionnement

On peut noter que **les recettes de fonctionnement** sont évaluées à 8 513 000€, soit une augmentation de 4,07% par rapport au BP 2021.

La comparaison au BP 2021 peut se détailler par chapitre comme suit :

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Var.
013 Atténuation de charges	26 076,85	21 000	-19,47%
70 Produit des services	816 000	832 000	1,96%
73 Impôts et Taxes	5 820 000	6 373 000	9,50%
74 Dotation	729 000	670 000	-8,09%
75 Autres produits de gestion courante	70 000	67 600	-3,43%
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	5 000	2 793	-44,13%
78 Reprises sur amortissements et provisions	5 000	17 000	240,00%
Total des recettes réelles	7 471 077	7 983 393	6,86%
042 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000	100 000	0,00%
Total des recettes d'ordre	100 000	100 000	0,00%
002 Résultat reporté	608 923,15	429 606,74	-29,45%
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice	8 180 000	8 513 000,00	4,07%

Les atténuations de charges (chapitre 013) diminuent de 5k€ du fait d'un moins grand nombre de dossiers de maladies ou de congés maternité à rembourser par l'assureur de la ville.

Les produits des services (chapitre 70) augmentent de 1,96% (+16k€) en prévoyant un retour à la normale sur les recettes de cantine et les remboursements par la CAPG du personnel mis à disposition pour les missions liées au périscolaire, les écoliers n'étant plus confinés. Il est précisé que les redevances à encaisser ont été estimées à minima en respectant le principe de prudence.

Les impôts et taxes (chapitre 73) augmentent globalement de 9,50% pour atteindre les 6,373 Millions d'euros, bien que la commune n'ait pas augmenté ses taux.

Cela s'explique par l'indexation des bases fiscales sur l'inflation 2021 (+3.4%), par un rattrapage de taxe de séjour 2021 (+20k€) et par un relèvement de 200k€ des prévisions de droits de mutation, basé sur le montant minimum encaissé sur les 3 dernières années.

Les dotations de l'Etat et diverses participations (chapitre 74) sont globalement en baisse de 59k€ du fait des pertes de dotation globale de fonctionnement (-38k€) et de la non inscription du remboursement de FCTVA en fonctionnement suite au reversement automatisé en investissement à partir de cette année (-20k€).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) prévoient une baisse de recettes de 2.4k€ issues des locations immobilières. En effet, une partie des propriétés communales louées en 2021 devraient être libérées au cours de l'année 2022.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont, par nature, imprévisibles. Ils restent donc estimés à un niveau plus faible que l'an dernier mais prennent d'ores et déjà en compte des remboursements d'assurance obtenus depuis le début de l'année.

Les recettes d'ordre de fonctionnement correspondent au remboursement des travaux réalisés en régie. Ces derniers varient en fonction de l'activité des services techniques durant l'année.

Il est prévu un budget identique à l'an dernier soit 100k€.

Enfin, **le report d'une partie du résultat de fonctionnement 2021 (429 606,74 €) porte le total des recettes de fonctionnement à 8 513 000 €, en hausse de 4,07%** par rapport à l'an dernier.

Les dépenses de fonctionnement

En parallèle, **les dépenses de fonctionnement** augmentent également de 4,07% et viennent équilibrer le budget à 8 513 000€.

La comparaison au BP 2021 peut se présenter ainsi :

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	Var.
011 Charges à caractère général	2 028 000	2 245 000	10,70%
012 Charges de Personnel	4 500 000	4 900 000	8,89%
014 Atténuation de produits (FPIC + SRU)	247 000	250 000	1,21%
65 Charges de gestion courante	570 000	525 000	-7,89%
66 Charges financières	102 000	90 000	-11,76%
67 Charges Exceptionnelles	42 000	85 000	102,38%
68 Dotation aux provisions	9 500	8 000	-15,79%
022 Dépenses imprévues	46 500	50 000	7,53%
Total dépenses réelles	7 545 000	8 153 000	8,06%
023 Virement à la section d'investissement	375 000	60 000	-84,00%
042 amortissement et autres transferts	260 000	300 000	15,38%
Total dépenses d'ordre	635 000	360 000	-43,31%
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	8 180 000	8 513 000,00	4,07%

Ainsi **les charges à caractère général** (chapitre 011) augmentent de 217k€ (+10,70%), atteignant les 2,245 Millions d'euros.

Elles permettent à la commune d'assumer les dépenses de fonctionnement courant soumis à une très forte inflation dans tous les secteurs et de répondre à l'ensemble des obligations réglementaires et sécuritaires de plus en plus importantes.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) augmentent de 8,89% et atteignent les 4,9 Millions d'euros du fait notamment de :

- La poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR),
- L'augmentation du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2022 et d'une prévision d'augmentation de la valeur du point d'indice des fonctionnaires,
- L'indemnité inflation qui a été versée en janvier 2022 aux agents remplissant les conditions pour la percevoir (9 000 €). Cette indemnité devrait être compensée par une baisse des cotisations patronales.
- Le paiement d'heures supplémentaires lié pour partie à l'application stricte du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, aux remplacements d'agents absents dans les cantines scolaires, et à la sollicitation des agents des bâtiments communaux et de la police municipale pour l'organisation des manifestations (73 000€ chargés tous services confondus alors que le prévisionnel 2021 était de 48 000 €),
- Les effets automatiques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne, d'avancements d'échelon et d'une plus grande technicité, réglementé par le statut de la fonction publique (à titre d'exemple : +17 000€ pour les avancements d'échelon pour 2022),
- La prise en compte des dossiers de validations de services non titulaires (environ 32k €),
- L'organisation d'un double scrutin électoral en avril 2022 (chiffré à un peu moins de 19 000 €),
- Le remplacement nécessaire des postes totalement ou partiellement vacants,
- Le remplacement d'agents en arrêts maladie longue durée (sur postes opérationnels uniquement), en congés maternité, (sachant que seuls ceux placés en congé longue maladie ou longue durée sont pris en charge par un remboursement de notre assurance statutaire), et d'autant plus en cette période de crise sanitaire, où les remplacements d'agents absents pour maladie sont plus que primordiaux (ATSEM, agents de restauration et d'entretien entre autres),
- Le renforcement des équipes d'entretien/restauration et entretien bâtiments avec l'arrivée de contrats aidés,
- Une enveloppe dédiée à la formation des agents dans le cadre des obligations réglementaires telles que les formations de la Police Municipale, les habilitations techniques, ainsi que les cycles de professionnalisation nécessaires au développement des compétences des agents,

- L'augmentation s'explique enfin par une rémunération en année pleine des embauches réalisées en cours d'année 2021 pour renforcer les services (1 policier recruté en juillet, 1 chargée de communication recrutée en avril, 1 chargée développement durable recrutée en avril, 1 agent d'accueil avant le départ réel de l'agent retraitée (3 mois de tuilage), 1 agent de gardiennage au complexe sportif recruté en juin, 1 assistante administrative recrutée à temps plein sur deux services en juillet, un adjoint technique occupant les missions de chauffeur/livreur et agent en propreté urbaine à temps complet entre autre).
- Le recrutement de postes dans divers services tels que le service restauration scolaire (un contrat de projet qui se penchera sur l'alimentation durable, prévu sur deux années à temps complet), un service civique au sein du Centre Communal d'Action Sociale

Les atténuations de produit (chapitre 014), qui comprennent le reversement FPIC pour 86k€ et les pénalités SRU pour 164k€, augmentent de 1,21% ou 3k€ pour atteindre les 250k€.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) diminuent de 7,89% du fait de l'intégration du budget Caisse des écoles dans le budget Ville annulant ainsi la subvention qui était versée précédemment (-72k€)

Les charges financières, (chapitre 66) baissent de 12k€ (-11,76%) grâce au désendettement de la commune. Les intérêts d'emprunt s'élèveront en 2021 à 90k€.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 85k€ (+102.38%), pour faire face à plusieurs contentieux de l'année dont l'issue est encore incertaine et à une écriture exceptionnelle d'annulation de titre sur exercice antérieur.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont en diminution (-1.5k€ ou -15.79%) du fait d'une baisse du nombre de nouveaux contentieux pour lesquels la collectivité a l'obligation de réserver des crédits afin de faire face à un risque éventuel dans les années à venir.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) augmentent légèrement pour atteindre les 50k€.

Le total des dépenses réelles augmente de 608k€ et atteint les 8,145 millions d'euros (+8,06%).

Les amortissements augmentent de 40k€ et le virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement passe de 375k€ à 60k€ pour pouvoir équilibrer le budget et compenser l'ensemble des augmentations de dépenses vues précédemment.

Ainsi, les dépenses totales de fonctionnement 2022 s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement à 8,513 millions, en augmentation de 4,07% par rapport à 2021.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	Var.
20 immobilisations incorporelles	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00%
204 Subventions d'équipement versées	25 000,00 €	25 000,00 €	0,00%
21 immobilisations corporelles	57 200,00 €	0,00 €	-100,00%
23 immobilisations en cours	2 046 800,00 €	3 171 000,00 €	54,92%
Total dépenses d'équipement	2 149 000,00 €	3 216 000,00 €	
1068 Déficit d'investissement	104 501,77 €	0,00 €	
10 Dotation fonds divers et réserves	15 000,00 €	15 000,00 €	0,00%
16 remboursement capital d'emprunt	436 000,00 €	441 000,00 €	1,15%
165 Caution à reverser		500,00 €	
2764 Créances sur Personnes de droits privés (Avance s/ZAC Lebon)	145 000,00 €	125 000,00 €	
020 Dépenses imprévues	50 757,02 €	47 682,70 €	-6,06%
Total dépenses réelles	2 900 258,79 €	3 845 182,70 €	32,58%
040 opération d'ordre de transfert entre sections	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
041 Opérations patrimoniales			
Total dépenses d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00%
Total dépenses d'investissement du BP	3 000 258,79 €	3 945 182,70 €	31,49%
(rappel des RAR dépenses pour info)	556 741,21 €	402 817,30 €	-27,65%
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	3 557 000,00 €	4 348 000,00 €	22,24%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 348 000 €

Elles permettent de réaliser un grand nombre de projets répartis en opérations détaillées ci-dessous (montant hors RAR) :

- 1 200 600€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière dont :
 - 560 K€ pour la requalification de la place Catany,
 - 294 K€ pour la création d'un cheminement piéton Avenue du Dr Belletrud,
 - 165 K€ pour la 2^{ème} phase de l'aménagement du parking et la création de l'aire de stockage derrière le CTM,
- 375 000 € pour des travaux de performance énergétiques dans les bâtiments communaux et les écoles (création d'une opération comptable votée),
- 27 000 € pour des acquisitions foncières,

- 95 000 € pour des travaux d'accessibilité, tels que prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (création d'une opération comptable votée pour remplacer l'APCP)
- 302 500 € pour des travaux dans les écoles et les cantines,
- 350 000 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs dont :
 - 250 K€ pour l'étude de programmation et le concours de maîtrise d'œuvre du futur pôle culturel,
 - 80 k€ pour la réhabilitation du logement du gardien du complexe sportif,
- 184 000 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux,
- 106 000 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement,
- 95 000 € pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public,
- 104 200 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des services municipaux,
- 156 500€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux,
- 96 000 € pour la modernisation du parc informatique des écoles,
- 45 800€ pour le renouvellement de matériels et mobiliers des écoles et cantines,
- 33 400 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des équipements sportifs et culturels,

Les projets hors opération correspondent à :

- 20 000 € pour des études urbaines dans le cadre du PLU,
- 25 000 € pour d'éventuelles participations aux raccordements électriques,
- 15 000 € pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanismes,
- 125 000 € pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 441 000 €, en hausse de 1,15% par rapport à 2021.

Une enveloppe avoisinant les 48 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues.

403 000 € sont inscrits en reste à réaliser et correspondent à des travaux de 2021 restant à payer.

100 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre et travaux en régie.

Le total des dépenses d'investissement s'élève ainsi à 4,348 Millions d'euros

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	Var.
13 Subventions d'investissement	11 218,89 €	50 447,81 €	349,67%
16 Emprunt		430 000,00 €	
165 caution à encaisser			
10 dotations (TLE + FCTVA)	290 000,00 €	308 700,00 €	6,45%
1068 Excédent de fonctionnement N-1	1 300 000,00 €	1 200 000,00 €	
138 Autres sub d'invest non transférable			
024 Produit des cessions d'immo		551 500,00 €	
2313 Annulation de mandat sur exercice antérieur	1 878,00 €		
Total des recettes réelles	1 603 096,89 €	2 540 647,81 €	58,48%
021 Virement de la section de fonctionnement	375 000,00 €	60 000,00 €	-84,00%
040 opération de transfert entre sections	260 000,00 €	300 000,00 €	15,38%
041 Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre	635 000,00 €	360 000,00 €	-43,31%
Total des recettes d'investissement	2 238 096,89 €	2 900 647,81 €	
001 Solde d'exécution positif reporté	909 014,63 €	855 205,49 €	-5,92%
(rappel des RAR recettes pour info)	409 888,48 €	592 146,70 €	44,47%
Total des recettes d'investissement de l'exercice	3 557 000,00 €	4 348 000,00 €	22,24%

Les recettes d'investissement permettant de financer ces projets, reposent avant tout sur de l'autofinancement grâce à:

- 855 205,49€ d'excédent d'investissement 2021,
- 1 200 000,00€ de résultat de fonctionnement 2021 affectés en investissement,
- 592 146,70€ de recettes 2021 restant à encaisser (subventions attribuées)

Soit un autofinancement de plus de 2,647 millions d'euros.

S'ajoutent à ce montant les recettes prévisionnelles suivantes :

- 60 000€ de virement prévisionnel de la section de fonctionnement,
- 300 000€ d'amortissements,
- 308 700€ de remboursements de TVA et de taxe d'aménagement,
- 50 000€ de subvention attribuée en début d'année
- 551 500€ de produits de cessions immobilière

Enfin, un emprunt d'équilibre est prévu pour 430 000€. Il ne sera réalisé qu'en ultime recours si la majorité du programme d'investissement 2022 est lancé et si la commune ne bénéficie pas, en cours d'année, de nouvelles subventions ou de cessions foncières.

Ainsi le total des recettes d'investissement s'élève à 4,348 millions d'euros et vient équilibrer les dépenses d'investissement.



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 avril 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Versement de subventions à des associations pour l'année 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni le mercredi 6 avril 2022 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI.

POUVOIRS DE : Mme Fabienne WALLON à Mme Andrée MARCKERT – Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE.

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Mme Sophie PERCHERON - M. Yann GAMAIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-François DERACHE

DOMAINE / THEME : VIE ASSOCIATIVE / SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Aleth CORCIN

SYNTHESE

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux associations, la Commune souhaite octroyer le versement de subventions à celles qui en ont fait la demande, qui remplissent les conditions légales d'attribution et qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Le montant proposé pour l'année 2022 s'élève à 57 900 € pour le fonctionnement des associations et à 5 235 € au titre des subventions exceptionnelles, soit un total de 63 135 €.

Il est précisé que ces propositions ne concernent pas les subventions supérieures à un montant de 23000 €, qui font l'objet d'une convention d'objectifs signée en la Commune et l'association.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 spécifiant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L1611-4 indiquant que toute association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée et que toutes les associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment son article 59 insérant un article 9-1 dans la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et qui stipule que "constituent des subventions, au sens de la présente loi, les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives, (...) justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire";

Vu la délibération n°DEL2021-091 adoptée par le Conseil Municipal le 15 décembre 2021 et octroyant des avances sur subventions au titre de l'année 2022 aux associations suivantes :

- 17 300 € au Cercle Athlétique de Peymeinade section Football
- 2 830 € au Cercle Athlétique de Peymeinade section Cyclisme
- 4 000 € à l'association Tribal Roch
- 9 500 € au Comité des Œuvres Sociales

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 28/03/2022,

Madame Aleth CORCIN expose au Conseil Municipal :

Considérant que pour recevoir le versement d'une subvention de la Commune, les associations doivent fournir leurs statuts, la déclaration au Journal Officiel, la composition du Conseil d'Administration dans un dossier de demande de subvention incluant également le compte de résultat et le bilan du dernier exercice clos, le rapport d'activité de l'année écoulée et le projet d'activité 2022,

Considérant que toutes les associations pour lesquelles est proposé le versement de subventions ont déposé une demande de subvention pour l'année 2022, satisfait aux exigences précitées et concourent effectivement à la satisfaction d'un intérêt général pour la Peymeinade,

Considérant que les montants indiqués incluent les avances versées pour les associations visées précédemment,

Considérant que les subventions supérieures à un montant de 23000 € font l'objet d'une convention d'objectifs signée entre la Commune et l'association (ex : COS, Cercle Athlétique de Peymeinade – section Football) et que les montants inscrits.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations qui en ont fait la demande pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions aux associations, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonction comptable	Associations	Subvention 2022 Fonctionnement	Subvention 2022 Exceptionnelle	TOTAL 2022
024	COMITE DES FETES	5000		5000
Total 024		5000		5000
025	A.C.P.E (Anciens combattants Peymeinade) et environs	1200		1200
025	Amicale des pays de Cannes des portes drapeaux	200		200
025	SOUVENIR FRANCAIS	1200	3635	4835
025	UNP Parachutiste	200		200
025	SPECIAL FORCES MEMORIES		400	400
025	AEEM	150		150
Total 025		2950	4035	6985
20	D.D.E.N (Dél. Dép. Educ. Nat. Grasse et Val de Siagne)	100		100
Total 20		100		100
311	CHŒUR ARIOSO DE PEYMEINADE	400		400
311	FENETRE SUR COUR	400		400
311	SAINT JEAN CASSIEN FESTIVAL	400		400
311	TRIBAL ROCH	13000		13000
Total 311		14200		14200
312	CINE- PHOTO- CLUB- DE- PEYMEINADE	450		450
Total 312		450		450
40	CAP CYCLISME	8500		8500
40	MOM PEYMEINADE VOLLEY- BALL	8500		8500
40	PAYS DE GRASSE HAND BALL	2000		2000
40	TENNIS CLUB PEYMEINADE	8000		8000
40	L'AZUREENNE DE SPORTS ADAPTES	500		500
40	BODY K FITNESS	500		500
40	JUDO	1000		1000
40	AZUR AUTO SPORT F.barral		800	
Total 40		29000	800	29800
520	ASSOCIATION ADRIEN	200		200
520	JALMALV	200		200
520	CEW	200		200

Total 520		600		600
521	A.P.F (ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE)	200		200
521	AFM téléthon national		200	200
Total 521		200	200	400
523	L'ENTRAIDE	2000		2000
Total 523		2000		2000
114	PROTECTION CIVILE		200	200
Total 114			200	200
64	GRAINES DE NENUPHAR	500		500
Total 64		500		500
833	ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	400		400
833	C.C.F.F (COMITE COMMUNAL DES FEUX de FORET)	1000		1000
833	SAUVEGARDE DU CANAL DE LA SIAGNE	500		500
833	LES CHATS DU MERCANTOUR	500		500
Total 833		2400		2400
422	AVENTURE NATURE MER ET MONTAGNE	500		500
TOTAL 422		500		500
Total des subventions 2022		57900	5235	63135

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles à leur versement
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 (imputation 6574).

VOTE : UNANIMITÉ

Fait en séance, le jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 6 avril 2022

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe

Catherine SEGUIN





MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 avril 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Vote d'une subvention de fonctionnement au budget CCAS pour l'exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni le mercredi 6 avril 2022 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyn HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI.

POUVOIRS DE : Mme Fabienne WALLON à Mme Andrée MARCKERT – Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE.

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Mme Sophie PERCHERON - M. Yann GAMAIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-François DERACHE



DOMAINE / THÈME : FINANCES / subvention

RAPPORTEUR : Catherine SEGUIN

SYNTHÈSE

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Peymeinade de mener ses actions, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 111 300 € pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 acté par délibération du Conseil Municipal n° 2022-08 en date du 09 mars 2022,

Vu le projet de budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022,

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 28 mars 2022,

Madame Catherine SEGUIN expose au Conseil Municipal :

Considérant qu'une subvention communale est nécessaire pour assurer le fonctionnement de cet établissement,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer en 2022 pour le fonctionnement du CCAS, établissement public rattaché,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le montant de subvention de fonctionnement 2022 à allouer au CCAS à hauteur de 111 300 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le montant de la subvention de fonctionnement 2022 à allouer au CCAS à hauteur de 111 300 €,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2022 de la commune, chapitre 65.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 6 avril 2022

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe

Catherine SEGUIN





MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 avril 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Vote des taux de la fiscalité locale 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni le mercredi 6 avril 2022 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTISTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI.

POUVOIRS DE : Mme Fabienne WALLON à Mme Andrée MARCKERT – Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE.

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Mme Sophie PERCHERON - M. Yann GAMAIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-François DERACHE



Conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Conseil Municipal du 9 mars 2022, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité des ménages à leur niveau de 2021.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir et d'adopter les taux de la fiscalité locale suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 21,46 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 48,00 %

Vu le rapport d'Orientations Budgétaires 2022 acté par délibération du Conseil Municipal n°2022-008 en date du 9 mars 2022.

Monsieur Pierre FAURET expose au Conseil Municipal :

Considérant que l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale,

Considérant que la réforme de la fiscalité directe locale actée dans la loi de finances 2020 a entraîné un gel du taux de taxe d'habitation dès 2020 et un recalcul du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021, en agrégeant le taux communal (10,84%) et le taux départemental (10,62% en 2020), amenant ainsi le taux communal à 21,46%,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition applicables aux taxes foncières et de reconduire à l'identique le taux de la fiscalité directe locale pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (soit **21,46%**) et sur les propriétés non bâties (soit **48.00%**).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **MAINTENIR** et **ADOPTER** les taux de la fiscalité directe suivant :

	Taux - Année 2022
Taxe foncière bâtie	21,46 %
Taxe foncière non bâtie	48,00 %

VOTE : UNANIMITÉ

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 6 avril 2022

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe

Catherine SEGUIN



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2022

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021 1	Taux de référence pour 2022 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2022 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2022 7
Taxe foncière (bâti).....	13 562 599	21,46	14 123 000	3 030 796		3.030.796	94,15
Taxe foncière (non bâti).....	70 669	48,00	73 700	35 376		35.376	122,56
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2022, cochez la case : ☐				Totaux :		3.066.172	

AIDE AU CALCUL DES
TAUX PAR VARIATION
PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de
remplir cette rubrique en cas :
- de reconduction des taux
de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2022 8	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 9	Taux proportionnel (col.8 x col.10) 11
Taxe foncière (bâti).....	21,46	$\frac{3.066.172}{3 066 172} = 1,000 000$	21,46
Taxe foncière (non bâti).....	48,00		48,00
CFE.....	>>>		
		Produit total de référence (total colonne 4) 3 066 172	(6 décimales)

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle
excède le taux plafond, une variation différenciée doit
obligatoirement être votée.

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2022

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			477 017		>>>	477 017
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR versement	contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution	
136 466		44 873		1 137 629		

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2022

3.066.172	+	477 017	+	136 466	+	44 873	-	0	+	1 137 629	+		=	4.862.157
Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)		Total autres taxes (cadre II)		Allocations compensatrices et DCRTP		Versement FNGIR		Contribution FNGIR		Versement coefficient correcteur		Contribution coefficient correcteur		Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale

A NICE

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
CLAUDE BRECHARD

Le 11 MARS 2022

Le préfet,
le

Le maire
MARTE-ROSE FANCHINE



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	a. Personnes de condition modeste	2 331
	b. Baux à réhabilitation, QPV, Mayotte	0
	c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 075
	d. Locaux industriels	127 608
Taxe foncière (non bâti) :		452
Cotisation foncière des entreprises (CFE) :	a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
	b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
	c. Base minimum	
	d. Locaux industriels	
	e. Autres allocations	
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :		
Dotation pour perte de THLV :		0
Dotation TH (Mayotte) :		
6. COEFFICIENT CORRECTEUR		1,360191

8. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

DIMINUTION SANS LIEN		Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée		Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taxe foncière (bâti).....	37,72	30,79	94,30	0,14640	94,15
Taxe foncière (non bâti).	50,14	29,69	125,35	2,79500	122,56
Taux moyens communaux de 2021 au niveau national	12	13	14	15	16
Taux plafonds 2022	départemental	14	15	16	17
Taux 2021 des EPCI	15	16	17	18	19
Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2022	16	17	18	19	20
Taux communal à ne pas dépasser	17	18	19	20	21
Taux maximum de la majoration spéciale	18	19	20	21	22
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2021 :	19	20	21	22	23
Taux de CFE perçue en 2021 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	20	21	22	23	24
MAJORATION SPECIALE DU Taux DE CFE	21	22	23	24	25
29,22	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20220406-DEL2022-023b-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022

5. PRODUIT DES IFFER	Centrales géothermiques	Centrales photovoltaïques	Centrales hydrauliques	Centrales électriques	Colennes & hydroliennes
6. Bases NON TAXÉES	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	Bases exonérées par la loi	Bases exonérées par la loi	Bases exonérées par la loi	Bases exonérées par la loi
7. FRACTION DE TVA	a. CVAE : part nette versée par les entreprises	b. CVAE : part dégrevée	c. CVAE : exonérations non compensées	a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	b. Bases résidences secondaires soumises à majoration
	c. Bases des locaux vacants à THLV	d. Taux figé de taxe d'habitation	e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	2 462 958	2 252 670
	13,29	50,00			

RÉFORME FISCALE : DÉTERMINATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR COMMUNAL

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021 par l'application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020 et à l'allocation compensatrice de TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

L'article 41 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 1919-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur.

I – RESSOURCES À COMPENSER

Bases communales de TH des résidences principales pour 2020 x Taux communal TH 2017..	17 719 403	x	13,29	=	2 354 909
dont bases des rôles supplémentaires de TH de 2020 émis jusqu'au 15 novembre 2021.....	19 676				
+ Allocations compensatrices de TH versées à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées.....					204 638
+ Produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH des résidences principales perçu par la commune de 2018 à 2020.....					11 974
= Ressources communales supprimées par la réforme.....					2 571 521 A

II – RESSOURCES DE COMPENSATION

Produit net de TFPB perçu par le département en 2020 sur la commune.....					1 486 804
+ Allocations compensatrices de TFPB versées au département en 2020 pour les exonérations compensées sur la commune.....					1 021
= Ressources départementales affectées à la commune par la réforme.....					1 487 825 B

III – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME

Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune..	1 521 865	+	1 486 804	=	3 008 669 C
--	-----------	---	-----------	---	--------------------

IV – SUR- OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR

Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département...	2 571 521 A	-	1 487 825 B	=	1 083 696 D
---	--------------------	---	--------------------	---	--------------------

$$\text{Coefficient correcteur} = 1 + \frac{\text{différence de ressources}}{\text{TFPB « après réforme »}} = 1 + \frac{1 083 696 \text{ **D**}}{3 008 669 \text{ **C**}} = 1,360191 \text{ **E**}$$

Si **D** > 0 et **E** > 1, la commune est sous-compensée.
Si **D** < 0 et **E** < 1, la commune est sur-compensée.
Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence **D** inférieure en valeur absolue à 10 000 €.

Accusé de réception en préfecture
006-210600953-20220406-DEL2022-023b-DE
Date de télétransmission : 15/04/2022
Date de réception préfecture : 15/04/2022



MAIRIE DE PEYMEINADE

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 avril 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

OBJET : Adoption du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Peymeinade, dûment convoqué le 30 mars 2022, s'est réuni le mercredi 6 avril 2022 en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Maire.

PRÉSENTS : M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyn HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE - Mme Clarisse PIERRE - Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Fabienne WALLON - Mme Laetitia INNOCENTI.

POUVOIRS DE : Mme Fabienne WALLON à Mme Andrée MARCKERT – Mme Laetitia INNOCENTI à M. Pierre-François DERACHE.

ABSENTS EXCUSÉS SANS POUVOIR : Mme Sophie PERCHERON - M. Yann GAMAIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Pierre-François DERACHE

DOMAINE / THÈME : FINANCES**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire****SYNTHÈSE**

Le budget 2022, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- en section de fonctionnement à 8 513 000,00 €
- en section d'investissement à 4 348 000,00 €

La présentation de ce budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2022.

Conformément aux dispositions en vigueur, le contenu du budget ainsi que les annexes sont présentés dans le rapport détaillé joint à la présente.

C'est pourquoi, il est proposé de voter le projet de budget primitif de la Commune pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2007,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2022 acté par délibération du Conseil Municipal n° 2022-008 en date du 09 mars 2022,

Vu la délibération du 06 avril 2022 adoptant l'affectation des résultats de l'année 2021,

Vu la maquette budgétaire transmise à l'ensemble des conseillers municipaux, accompagnée de la note de présentation brève et synthétique prévue à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis rendu par la commission des finances en date du 28 mars 2022,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2022,

Considérant que la présentation de ce budget primitif fait suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2022,

Considérant que le budget primitif 2022 est voté après adoption du compte administratif 2021 et affectation des résultats de l'année 2021,

Considérant que la Commune a décidé de voter son budget par chapitre, qu'il est présenté par nature et assorti d'une présentation croisée par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec l'instruction M14,

Considérant que les propositions budgétaires peuvent se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant proposé en 2022
011	Charges à caractère général	2 245 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 900 000,00 €
014	Atténuations des produits	250 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	525 000,00 €
66	Charges financières	90 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	85 000,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 000,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 153 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00 €
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	300 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		360 000,00 €
TOTAL DEPENSES		8 513 000,00 €
Recettes		
Chapitre	Libellé du chapitre	Montant proposé en 2022
013	Atténuations de charges	21 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	832 000,00 €
73	Impôts et taxes	6 373 000,00 €
74	Dotations, subventions et participations	670 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	67 600,00 €
77	Produits exceptionnels	2 793,26 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	17 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 983 393,26€
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	100 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté de l'année n-1	429 606,74 €
TOTAL RECETTES		8 513 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Crédits nouveaux 2022	Restes à réaliser 2021	Montant total proposé en 2022
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €		20 000,00 €
204	Subvention d'équipement versée	25 000,00 €		25 000,00 €
Dépenses d'équipements individualisées en opération		3 171 000,00 €	399 817,30 €	3 570 817,30 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000,00 €		15 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunt et dettes assimilées	441 500,00 €	3 000,00 €	444 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	125 000,00 €		125 000,00 €
020	Dépenses imprévues	47 682,70 €		47 682,70 €
45x1	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des dépenses réelles d'investissement		3 845 182,70 €	402 817,30 €	4 248 000,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	100 000,00 €		100 000,00 €
041	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre d'investissement		100 000,00 €	0,00 €	100 00,00€
TOTAL DES DEPENSES		3 945 182,70 €	402 817,30 €	4 348 000,00 €

Recettes

Chapitre	Libellé	Crédits nouveaux 2022	Restes à réaliser 2021	Montant total proposé en 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	308 700,00 €		308 700,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 200 000,00 €		1 200 000,00 €
13	Subventions d'investissement reçues	50 447,81 €	592 146,70 €	642 594,51 €
16	Emprunts et dettes assimilées	430 000,00 €		430 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées			
23	Immobilisations en cours			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
024	Produits des cessions d'immobilisations	551 500,00 €		551 500,00 €
45x2	Total des opérations pour compte de tiers			
Total des recettes réelles d'investissement		2 540 647,81€	592 146,70 €	3 132 794,51€
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000,00 €		60 000,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	300 000,00 €		300 000,00 €
041	Opérations patrimoniales			
Total des recettes d'ordre d'investissement		360 000,00 €	0,00 €	360 000,00 €
001	Excédent d'investissement reporté n-1	855 205,49 €		855 205,49 €
TOTAL DES RECETTES		3 755 853,30 €	592 146,70 €	4 348 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
006-210600553-20220406-DEL2022-026-BF
Date de réception en préfecture : 14/06/2022

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la ville pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'ADOPTER** le projet de budget 2022 selon les chapitres budgétaires et le total par section qui lui est présenté et de l'arrêter comme détaillé ci-dessus, ainsi que l'ensemble des annexes, tels que joints à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à engager et liquider les dépenses et recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus,
- **D'ADRESSER** la présente délibération et le budget à M. le Sous-Préfet de Grasse et M. le Trésorier Principal de Grasse.

VOTE :

POUR : 22

M. Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE - Mme Catherine SEGUIN - M. Marc BAZALGETTE - Mme Catherine LE ROLLE - M. Michel DISSAUX - Mme Aleth CORCIN - M. Pierre FAURET - Mme Andrée MARCKERT (2) - M. Jean-Luc FRANÇOIS - Mme Huguette LACROIX - Mme Evelyne HIRELLE - M. Christian PERTICI - M. Jean-Michel BATTESTI - M. Emmanuel REDA - M. Gilles CHIAPELLI - M. Christian LEBÈGUE - Mme Odile DESPLANQUES - Mme Nathalie SAGOLS - M. Pierre-François DERACHE (2) - Mme Clarisse PIERRE

CONTRE : 5

Mme Patricia DI SANTO - M. Joseph MATTIOLI - M. Eric VIDAL - M. Didier MOUTTÉ - Mme Audrey MOUTTÉ.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Peymeinade, le 6 avril 2022

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe

Catherine SEGUIN



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DEL2022-026 ADOPTION BP VILLE DE PEYMEINADE 2022

Date de transmission de l'acte : 14/04/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 14/04/2022

Numéro de l'acte : DEL2022-026 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600953-20220406-DEL2022-026-BF

Date de décision : 06/04/2022

Acte transmis par : Isabelle PERRIN

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte à classer**DEL2022-026****1**

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**> **AR reçu** <**6**

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-14T17-48-49.00 (MI236915435)

Identifiant unique de l'acte :

006-210600953-20220406-DEL2022-026-BF (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DEL2022-026 ADOPTION BP VILLE DE PEYMEILHAN 2022

Date de décision : 06/04/2022



Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : DEL2022-026-A1 FLUX BP VILLE 2022 Scellé.XML Multicanal : Non

Pièces jointes :

DEL2022-026
ADOPTION BP VILLE
2022.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon ARDEL2022-026-A2 Note
de présentation BP
VILLE 2022.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon ARDEL2022-026-A3 Page
signature BP VILLE
2022.PDF

Type PJ : 70_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : dépôt des budgets

Classer

Annuler

Préparé

Date 14/04/22 à 17:37

Par PERRIN Isabelle

Transmis

Date 14/04/22 à 17:48

Par PERRIN Isabelle

Accusé de réception

Date 14/04/22 à 17:53